

MESSAGE DES AUTORITÉS

Chères et chers Veyrites,

Nous traversons aujourd'hui une situation sanitaire sans précédent. Tout le monde doit se mobiliser pour combattre au mieux la propagation de ce nouveau virus. Pour cela, des mesures exceptionnelles, qui demandent des ajustements de vie de la part de chacune et chacun, ont été prises. Ces directives mises à jour régulièrement peuvent être trouvées sur le site de la Confédération (www.bag.admin.ch) et sur celui du Canton (www.ge.ch/lc/covid19).

Durant cette période particulièrement difficile qui met sous pression toute la population, les autorités, le personnel de la ville de Veyrier, ainsi que de nombreux bénévoles font de leur mieux pour répondre aux demandes et aux besoins de ses habitants. Un plan de solidarité a d'ailleurs été mis en place pour soutenir les personnes de plus de 65 ans ou à risques.

Des informations quant aux services d'entraide mis en place peuvent être trouvées sur le site Internet de la commune : (www.veyrier.ch) ou en appelant la mairie au 022/899.10.10.

Le Conseil administratif se réjouit de voir la solidarité veyrite se mettre à l'œuvre, avec des propositions et initiatives individuelles ou collectives de bénévolat pour lesquelles il remercie vivement toutes et tous.

Il souhaite rappeler que le premier acte de solidarité est de s'enquérir de ses proches et voisins, de les contacter par téléphone et de leur proposer de l'aide, ceci *tout en évitant les contacts directs et en respectant les distances interpersonnelles*.

En faisant face de manière raisonnée, coordonnée et solidaire, nous parviendrons rapidement à maîtriser la situation, nous en sommes certains.

Merci à toutes et à tous de votre solidarité et de tous les efforts déployés durant cette crise.

Prenez soin de vous et de vos proches et restez chez vous dans la mesure du possible.

A l'heure où nous écrivons ce texte, nous espérons vivement, qu'au moment où vous lirez ces lignes, la vie aura repris un cours normal.

Personnel communal



Ryan Smyth

M. Ryan Smyth a quitté ses fonctions d'urbaniste, adjoint du directeur technique, pour une nouvelle expérience professionnelle dans un autre canton.

Nous le remercions vivement de sa collaboration depuis 2013 et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.



Romano Greco

Les autorités communales souhaitent la bienvenue à MM. Romano Greco et Muhammed Berzati qui ont rejoint le service de la police municipale depuis le 19 août 2019 en qualité d'agents du stationnement. Ils viennent renforcer l'équipe des agents de la police municipale dans l'exercice de leurs tâches.



Stéphan Ciccoli

Les autorités communales souhaitent la bienvenue à M. Stéphan Ciccoli qui a rejoint le service de l'administration depuis le 2 septembre 2019 en qualité de responsable des ressources humaines à 80%.



Muhammed Berzati



Inscriptions aux activités parascolaires pour l'année 2020-2021

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) doit modifier la procédure d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021.

Les parents sont invités à se rendre sur le portail internet my.giap.ch en utilisant leur compte e-démarches de l'Etat de Genève **du 2 avril au 15 mai 2020**, dernier délai, pour y saisir leurs inscriptions (nouvelles inscriptions et renouvellements).

My.giap.ch est une plateforme internet sur laquelle tous les parents qui souhaitent utiliser les prestations parascolaires peuvent se connecter au moyen d'un accès sécurisé.

Elle vous simplifie la vie au quotidien : vous pouvez ainsi consulter et modifier les informations vous concernant, celles de vos enfants et surtout l'agenda relatif à leur présence.

Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches sont priées d'appeler le 022 304 57 70.

Pour plus d'informations www.giap.ch

Conseil municipal – Séance du 10 mars 2020

Pour cause de Coronavirus, le Conseil administratif décide, pour cette séance, de supprimer l'apéritif de fin de Conseil au cernotzet et invite le public à signer une liste de présences.

Dans ses communications, Mme Marlyse Rostan (PLR), Maire, informe qu'un panneau d'interdiction de tourner à droite - qui ne concerne pas les cyclistes - a été installé au débouché de la place de l'Eglise sur la route du Pas-de-l'Echelle.

Les suites de la résolution "Pour le rétablissement d'une ligne 34 efficace", transmise aux TPG et au canton, sont attendues pour le 24 avril.

M. Raymond Gavillet (PDC), Conseiller administratif, communique qu'une aide d'urgence de CHF 1'000 a été octroyée à Caritas pour les réfugiés syriens d'Idlib.

Pour sa part, Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble), Conseillère administrative, annonce le démarrage de travaux pour une durée de 6 mois, au nord du Petit-Veyrier, du fait de l'installation d'un collecteur pour les eaux usées.

Parcelle 5209, route de l'Uche

Sans répondre à la question de savoir quelle sera l'attribution de cette parcelle, un premier pas décisif est déjà fait pour sa modification en zone 4B.

M. Charles Hutzli rappelle que le PDC aurait préféré une modification en zone 4A de façon à y créer un programme avec des possibilités de rentabilité et de conservation d'espaces verts. L'alternative de modifier la parcelle en zone de développement 3, qui aurait permis de grandes habitations, a été abandonnée en commission car jugée inadéquate dans la couronne villageoise. Dès lors, le PDC attribuerait la zone 4B à des biens d'utilité publique pour les pompiers, les agents de police municipale ou des équipements sportifs.

Pour Mme Anne Batardon (V-E), la proposition va dans le sens d'un souci d'harmonisation d'un bâti cohérent et respectueux du voisinage. Le groupe Veyrier-Ensemble souhaiterait garder cette dernière parcelle communale comme équipement public et réfléchir à un développement d'activités tertiaires, de commerces ou tout autre projet associatif.

M. Christian Robert (PLR) rappelle que son groupe a toujours été très réticent à des projets de construction sur cette parcelle. Même si vouloir déclasser avant de définir l'affectation est un peu prendre le problème à l'envers, le PLR acceptera, dans sa majorité, la modification demandée afin de pouvoir mettre en œuvre plus rapidement un projet, le cas échéant.

M. Bernard Pinget (PS) rappelle que son groupe ne veut pas prendre le risque de voir s'ériger des logements de piètre qualité sur la parcelle, du fait de la proximité du terrain de football, ni pénaliser le voisinage par des gabarits importants. Au terme des votes, le déclassement modéré est approuvé par 18 voix et 3 absentions.

Non à l'abattage d'arbres

Le Conseil discute ensuite de la pétition contre l'abattage des chênes séculaires le long de la route de Pinchat qui a recueilli 1'550 signatures. L'occasion pour M. Max Müller (PDC) d'estimer que cette problématique fait partie de discussions sur la mobilité qui devront être entreprises l'automne prochain.

Par la voix de M. Sinan Kapanci, le groupe Veyrier-Ensemble indique qu'il étudiera et soutiendra toute solution alternative ayant pour but d'éviter la coupe des arbres.

Mme Maude Bessat (PS) relève qu'une pesée d'intérêt est à faire également avec des aspects sécuritaires et la surcharge de cet axe lié au développement des Grands Esserts. L'élue dénonce le double discours qui consiste à râler sur les engorgements routiers tout en s'élevant contre l'abattage des arbres, sans rien changer à son mode de vie et continuer à se déplacer à une personne par voiture.

Mme Barbara Gremaud (PLR) rappelle le nouvel aménagement routier fait partie du projet des Grands Esserts depuis 2013 et qu'un invité surprise, en l'occurrence une sensibilité nouvelle pour les arbres, s'est greffé récemment dans les débats, qui fait qu'aujourd'hui « en couper un est devenu quasiment un crime ». Or, pour le PLR, la priorité reste la vie et la sécurité des écoliers qui sont nombreux à emprunter ce chemin à vélo, plutôt que celle des arbres. Il souhaite également favoriser la mobilité douce et permettre le passage du bus à haut niveau de service (BHNS) en rapport avec la nécessité d'élargissement du tronçon.

Mme Tagliabue indique que plusieurs options sont à l'étude, en tenant compte de la nécessité d'abattre le moins d'arbres possible et celle d'assurer la sécurité des usagers par des solutions de mobilité douce. La pétition est renvoyée au Conseil administratif.

Pour un maintien du bus 8 Tournettes

Egalement président de l'Association des Intérêts de Vessy (AIV), M. Müller retrace tout l'historique du dossier dont s'est saisie l'AIV menant à la pétition qu'elle a lancée pour le maintien du bus 8 Tournettes. Or, avec 3'132 signatures recueillies, l'élue insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple lubie de quelques habitants. A cela s'ajoute le poids politique porté par le projet de résolution co-signé par les quatre groupes qui demande aux pouvoirs publics concernés de faire marche arrière et de rétablir la liaison. M. Müller annonce qu'une séance publique sera prévue dès cet automne par rapport à un sujet qui ne sera pas enterré.

M. Serge Patek (PLR) plaide en faveur de la réunion des forces politiques sur une voie plutôt que deux (pétition et projet de résolution) à mener en parallèle. La pétition a déjà été déposée auprès du Grand Conseil qui l'examinera par sa commission ad hoc. Il lui semble plus judicieux que Veyrier s'implique à ce niveau. Pour lui, un doublon risque au mieux de retenir l'attention polie de certains députés du Grand Conseil, voire, au pire, de les énerver vu l'ampleur des moyens déployés, et à terme d'aller à fin contraire du but poursuivi. Le PLR remet aussi en question l'association faite dans la résolution avec le tracé de la ligne 49, qui lui semble être un mélange des genres. Pour toutes ces raisons, le PLR s'abstiendra sur le projet de résolution et demandera le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Dans les débats, M. Pinget relève tout le paradoxe d'avoir remanié cette desserte alors que la ligne est employée quotidiennement par un nombre considérable d'usagers pour se rendre au centre-ville. La résolution lui semble justement un bon moyen d'exprimer la position officielle des autorités de Veyrier, en plus d'être partie intégrante de la réflexion. M. Müller s'étonne des réticences subites du PLR et de sa distanciation d'un projet de résolution qu'il a lui-même co-signé. Il rejette l'idée de la maladresse politique qu'il y aurait à mener conjointement deux actions. Le sujet porté par un quart des Veyrites impose aux édiles de prendre officiellement position par une résolution sous peine d'être décrédibilisés. M. Jacques Charles (V-E) regrette que la mesure de

l'enjeu n'ait pas été prise par la majorité du Conseil administratif de l'époque, alors que le plan d'action lui était présenté, ni même les inquiétudes de la population. Pour lui, le projet de résolution représente une formidable opportunité de mettre en place une concertation, voire une collaboration avec les habitants de la commune.

A l'issue des votes, la pétition est renvoyée au Conseil administratif et la résolution acceptée en vote immédiat.

Propositions du Conseil administratif

Le Conseil vote ensuite sur le dépassement de crédit pour les études supplémentaires du Plan directeur communal (PDCoM), dû à l'intégration de la stratégie de dérogation de densification de la zone villas et à la mise sur pied de deux séances publiques, demandées par les municipaux. Ceux-ci acceptent le dépassement de crédit en vote immédiat, un peu contraints et forcés. Certains élus s'émeuvent du fait que le PDCoM ne puisse vraisemblablement pas être adopté pendant cette législature, l'Etat de Genève (qui doit le valider) venant d'émettre plusieurs critiques à son égard. Le groupe Veyrier-Ensemble va plus loin en demandant même de subordonner la dépense à la condition sine qua non de l'adoption du PDCoM encore pendant cette législature, ainsi qu'à un détour en commission des finances. Il ne parvient cependant pas à rallier les autres partis à son idée.

La proposition du crédit d'étude pour les espaces publics dénommés "Quartier des Chênes" aux Grands Esserts est étudiée. Outre la plantation de 600 arbres qui sont à mettre en regard de ceux abattus au chemin de Pinchat et des émissions de CO2 de la ville de Veyrier, la demande de crédit intègre les coûts d'un pilotage très complexe et juridico-technique de façon à obtenir les subventions idoines très importantes. Mme Tagliabue souligne, qu'avec la clé de répartition prévue, la charge pour la commune devrait se situer aux alentours de 30% du montant demandé (environ CHF 2'700'000).

Dans les pré-débats, M. Alain Pautex (PLR) relève qu'il s'agit d'un projet très ambitieux dont la technicité contribue directement à son coût. Une ambition qui rappelle le mauvais souvenir du projet Grand-Salève à M. Pinget, qui souligne également que la plantation des arbres n'en fait pas partie. L'entrée en matière et le renvoi du sujet en commissions des Grands Esserts et des finances sont acceptés à l'unanimité.

Vient ensuite la proposition de l'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière de Veyrier qui est rapidement entérinée.

Dépassement du Grand-Salève

Le dépassement de crédit de plus de deux millions et demi que propose l'exécutif pour les travaux de la 2ème étape de Grand-Salève est plus longuement débattu. Dans les grandes lignes, Mme Tagliabue précise que certains travaux prévus pour la salle communale ont été non budgétés à hauteur d'environ CHF 1 million. De plus, le suivi de chantier a montré plusieurs défauts dans la construction de détails qui génèrent également des tensions financières liées à la problématique des responsabilités. Enfin, il est apparu que le budget prévu pour finaliser la salle communale ne comprenait aucun matériel. Le choix de l'exécutif a été de revenir devant le Conseil pour un dépassement de crédit, de façon à terminer les travaux et pouvoir disposer de la salle communale

Suite en page 9

COMMUNIQUÉ – COVID-19

Service culture et manifestations

Par mesure de protection et en raison des recommandations sanitaires fédérales à appliquer depuis mi-mars, la ville de Veyrier a pris la décision de reporter ses manifestations et événements culturels.

Il est possible que certains événements soient reportés à cet automne ou à une date ultérieure.

Toute nouvelle information vous sera communiquée par l'intermédiaire de notre newsletter et de notre site Internet.

Dans l'attente de vous retrouver rapidement et en vous remerciant de votre compréhension, nous restons à votre disposition.

Nous vous informons que la Fête des voisins
du vendredi 29 mai 2020 est annulée.

Rubrique urbanisme

Nous vous rappelons que pour toute pose de clôture ou modification de celle-ci sur votre terrain privé, une requête en autorisation de construire doit être déposée auprès de l'Office des autorisations de construire. Vous pouvez consulter la loi sur les constructions et installations diverses LCI (L5 05) sur le site de l'Etat de Genève dont voici le lien : https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_L5_05.html

Suite de la page 8

pour cet automne.

M. Thierry Schaffhauser (PLR) relève le contraste qu'il y a entre la finalisation de la première phase du projet en 2015 qui s'est soldée avec un excédent de CHF 1'370'000 et sa deuxième phase chaotique, comprenant une salle communale toujours pas opérationnelle et un nombre de malfaçons et d'erreurs important. Sur le fond, il lui semble que la précipitation à vouloir voter ce dépassement de crédit donne l'impression de vouloir occulter la question des responsabilités de la mauvaise gestion du projet. Le PLR souhaite éclaircir plusieurs points et demande, avant le vote, le renvoi de la proposition en commission des finances avec l'audition des mandataires. M. Charles explique que, lors de la présentation en commission conjointe des constructions et des finances, les commissaires se sont mis d'accord pour voter sur le siège le crédit demandé ce soir afin de permettre une mise en service de la salle communale en début d'automne et de pouvoir constituer un dossier sur les vices de forme et défauts constatés

dans les délais de garantie. Pour le groupe, voter le dépassement de crédit ce soir ne fait quand même pas renoncer à obtenir toutes les informations sur le déroulement et la gestion du projet.

Au nom du PDC, M. Hutzli soutient également le vote immédiat de la proposition, ne voulant pas laisser les futurs Conseils administratif et municipal hériter du dossier. Lors de la commission élargie, plus des trois quarts des municipaux étaient présents, ce qui lui paraît amplement suffisant.

M. Pinget relève que la commune n'échappera pas à cette dépense. Pour lui, le problème principal tient au fait que le projet pharaonique a été construit surtout dans l'esprit d'une opération immobilière devant doter la commune d'une source de revenus.

Après une suspension de séance, Mme Tagliabue promet que la lutte est engagée sur un plan juridique pour tout ce qui concerne la recherche des responsabilités et que ce travail peut continuer avec le délibératif au sein des commissions.

Durcissant le vocabulaire, M. Patek n'hésite pas parler d'un pataqùes qui justifierait à lui seul la

création d'une commission d'enquête. Cette recherche de responsabilités concerne un travail de longue haleine qui devrait se poursuivre pendant la prochaine législature. Il ne dénie pas l'urgence de la proposition, mais plaide pour un attermoisement d'un mois qui permettra d'éclaircir et d'examiner quelques zones d'ombre avant le vote. Il ne parvient cependant pas à faire fléchir les autres groupes qui maintiennent l'idée d'un vote immédiat et l'acceptent à la grande déception du PLR.

Dans les questions des municipaux, le Conseil administratif informe que la vidéosurveillance votée pour la déchetterie de Grand-Donzel sera en fonction prochainement. Quant au feu piétons à bouton-poussoir sur la route de Veyrier, à hauteur de la crèche de La Cigogne, il ne sera installé qu'en juillet 2020 par le canton. Entre-temps, les patrouilleurs redoubleront de vigilance.

F. Waldburger



Respect des surfaces agricoles lors des promenades en campagne avec les chiens



Le canton de Genève dispose d'une activité agricole variée qui offre aux citoyens une alimentation locale de qualité et une campagne diversifiée permettant d'enrichir notre cadre de vie.

Des incivilités récurrentes attribuées aux détenteurs de chiens vis-à-vis des surfaces agricoles, notamment la pénétration et la défécation des canidés sur les terres cultivées ou affectées à l'élevage du bétail, ainsi que des comportements de poursuite ou d'agression envers les petits ruminants et la volaille, sont régulièrement annoncées au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi qu'à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Dans cette optique, nous vous permettons de vous rappeler que les

articles 2, 5 et 14 de la loi sur la police rurale du 31 août 2017 (LPRur; M 2 25) et l'article 5 de son règlement d'application du 25 avril 2018 (RPRur; M 2 25.01), posent clairement :

- l'interdiction à ceux qui ne sont pas des ayants droit de pénétrer ou de laisser pénétrer un animal de compagnie sur tout terrain affecté à la production agricole ou à la promotion de la biodiversité, quelle que soit sa forme. Les contrevenants étant passibles d'une amende administrative jusqu'à CHF 60'000.

En rappelant ces règles visant à assurer le respect de notre patrimoine agricole, nous comptons sur le civisme de chacun.